

Rulings fiscaux en pratique

Julien Latour – Conseiller fiscal,
Direction des affaires fiscales

José Barbosa – Conseiller fiscal,
Direction des affaires fiscales

**PANORAMA
FISCAL 2025**

- Bref rappel de la notion de ruling fiscal
- Conditions et procédure de dépôt d'une demande de ruling à Genève
- Défis rencontrés par la Direction des affaires fiscales (DAF) dans le cadre de demandes de rulings
- Questions / échanges

AGENDA

Bref rappel de la notion de ruling fiscal

Définition

Approbation anticipée par l'autorité fiscale compétente d'un traitement (fiscal) proposé par le contribuable en référence à une opération envisagée à l'avenir

(9C_74/2023, consid 5.1)

→ Outil collaboratif

→ ≠ Arrangement fiscal

Objectifs

Contribuables

- Sécurité juridique
- Agir en conformité avec la loi
- Aide à la prise de décision
- Éviter litiges et pénalités

Autorités fiscales

- Traitement efficace et cohérent des cas complexes
- Attractivité (environnement fiscal prévisible et stable)
- Relation de confiance et de transparence
- Prévenir et réduire les litiges

Conditions de la bonne foi et effet

- Situation concrète et déterminée
- Autorité compétente
- Inexactitude indécélable immédiatement par le contribuable
- Préjudice irréversible fondé sur la bonne foi
- Réglementation inchangée

→ Effet contraignant

Conditions de dépôt de demande de ruling à Genève

Forme et contenu

1. **Par écrit**
2. **État de fait**
 - › Exhaustif, exact et précis
(sous forme brève)
3. **Analyse juridique et fiscale**
 - › Loi, jurisprudence et doctrine
4. **Conclusions**
 - › Claires et précises
5. **Annexes pertinentes**
6. **Procuration**



[Canevas-modèles](#)



[Code de conduite en
matière fiscale 2021](#)

Canevas-modèles: <https://www.ge.ch/demander-ruling-fiscal-allegement-fiscal/forme-contenu-demande-ruling-fiscal>

Code de conduite: <https://www.estv.admin.ch/dam/estv/fr/dokumente/estv/estv-verhaltenskodex-steuern-2021-fr.pdf.download.pdf/>

Procédure de dépôt de demande de ruling à Genève

1. Dépôt

- Entretien préalable possible pour opérations complexes et cas particuliers
 - › Projet à adresser à la DAF au moins 15 jours avant entretien

2. Accusé réception

- Attribution d'un numéro DAR
- Attribution à un CF (et un co-négociateur)
- ESR (envoi du code d'invitation)

3. Analyse

- L'analyse débute une fois les renseignements ESR inscrit sur la plateforme SIA
- DDR ou entretien téléphonique (si jugé nécessaire)
- Revue par le co-négociateur

- **Approbation**
- **Approbation avec réserves**
- **Refus**

Défis rencontrés par la DAF dans le cadre de demandes de rulings

Ressources

- 13.2 ETP (depuis septembre 2024)

Volumes importants

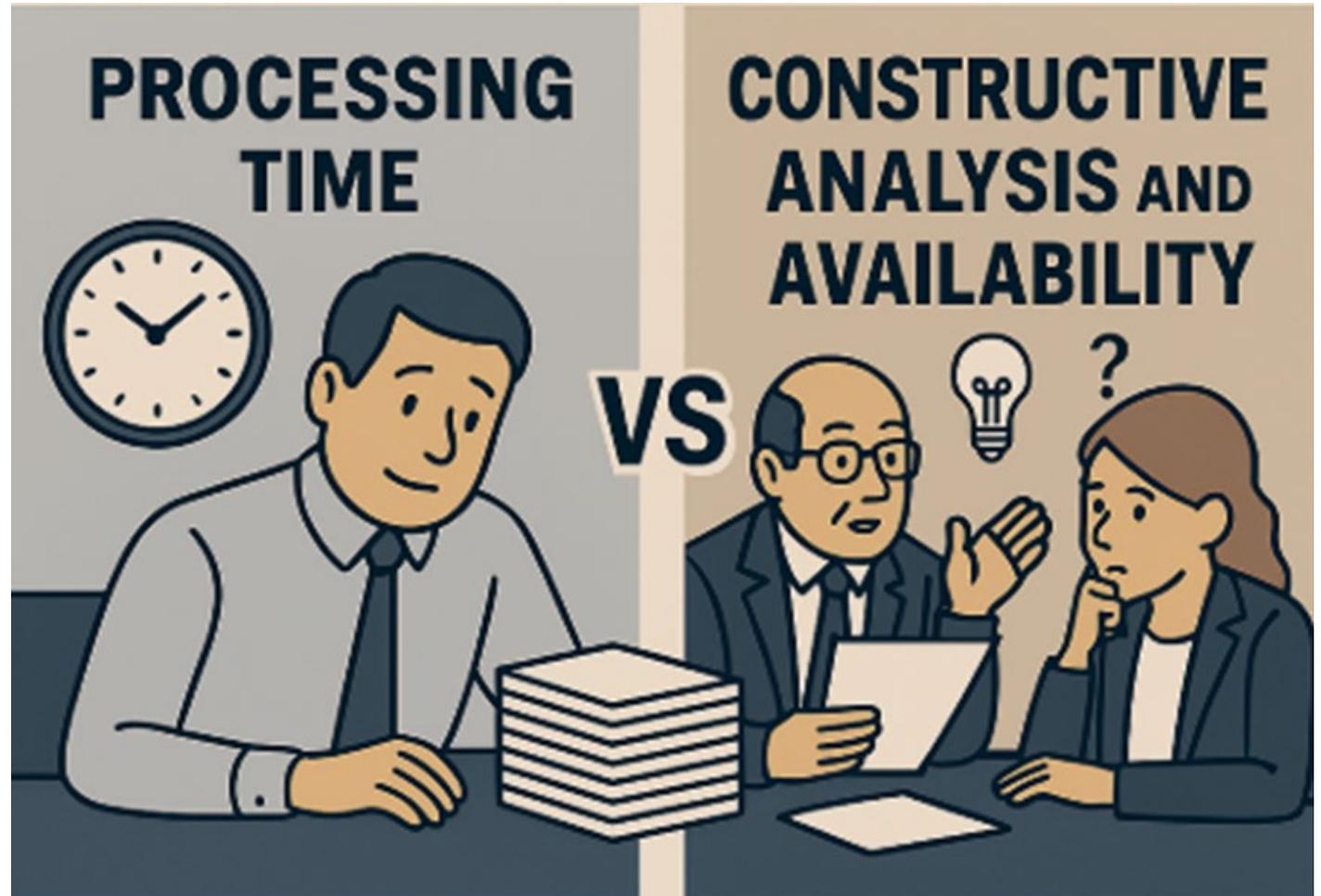
- entre 1'600 et 1'800 dossiers reçus par an

Environnement dynamique

- Législation en constante évolution, en raison notamment des développements internationaux (ex: Pilier 2)
- Complexité technique croissante des dossiers

Temps de traitement (varie selon)

- La qualité et la complexité de la demande
- La charge effective de travail au moment de la réception de la demande
- Les urgences et cas particuliers



Défis rencontrés par la DAF dans le cadre de demandes de rulings

Défis	Recommandations
Urgences / Fausses urgences	<ul style="list-style-type: none">› Anticiper et indiquer expressément dans la demande les motifs de l'urgence ainsi que l'échéance souhaitée.
Entretiens préalables	<ul style="list-style-type: none">› En cas de besoin, un entretien préalable peut être sollicité par courriel auprès de Monsieur Alexandre Ifkovits, lorsqu'il s'agit d'un dossier complexe présentant un caractère d'urgence. La demande devra mentionner l'identité du ou des contribuables concernés ainsi qu'un bref résumé de l'objet.
Demandes ne concernant pas votre mandant	<ul style="list-style-type: none">› Identifier le contribuable concerné par l'opération sur le plan fiscal et joindre une procuration (ex. problématique LPI).
Faits imprécis et/ou incomplet	<ul style="list-style-type: none">› Exposer <u>tous</u> les éléments/faits pertinents dans la demande elle-même (y.c. les informations pertinentes figurant dans les annexes, les précédents fiscaux, les faits défavorables, etc.) permettant de déterminer le traitement fiscal pour lequel une sécurité juridique est sollicitée.
Demandes complexes avec de nombreuses étapes	<ul style="list-style-type: none">› Fournir des schémas ou tableaux récapitulatifs et indiquer de manière explicite la chronologie des opérations envisagées.
Annexes volumineuses et/ou non pertinentes	<ul style="list-style-type: none">› Joindre uniquement les documents essentiels, mettre en évidence les passages pertinents, et veiller à lister et numéroter clairement les annexes.
Analyse fiscale inachevée et/ou non documentée	<ul style="list-style-type: none">› Mettre en évidence la problématique fiscale et les interprétations possibles (favorables et défavorables).› Citer de manière précise les bases légales applicables, les jurisprudences pertinentes ainsi que les doctrines sur lesquelles repose le traitement fiscal défendu.
Conclusions imprécises, trompeuses ou absentes	<ul style="list-style-type: none">› Formuler des conclusions claires et précises, en les présentant distinctement par contribuable, par impôt et, le cas échéant, par étape.
	<ul style="list-style-type: none">› Suivre les lignes directrices établies dans les canevas-modèles

Merci de votre attention!

Q&A